

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 15 juin 2018</b>	<b>N° 2018-338</b>

Convocation du 8 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 15 juin 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain JUPPE à M. Patrick BOBET  
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET  
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean-François EGRON  
Mme Emmanuelle AJON à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE  
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Nicolas BRUGERE à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**


Mme Maribel BERNARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30  
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 11h30  
M. Michel POIGNONEC à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h55  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 12h00  
M. Alain SYLVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25

**EXCUSE(S) :**

Monsieur François JAY.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 15 juin 2018</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale des Territoires  <b>Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Sud</b>	<b>N° 2018-338</b>

---

**Pessac - Opération de requalification générale de l'avenue Chateaubriand - Ouverture de la concertation réglementaire - Décision - Approbation**

---

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I – Contexte

Le Programme des espaces emblématiques du centre ville de Pessac a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 15 février 2001. L'avenue Chateaubriand est concernée par le secteur n°5 qui correspond au tronçon nord de l'avenue et en particulier les carrefours avec l'avenue Jean Jaurès et avec la rue Louis Laugaa. Ce secteur est programmé en étude au contrat de co-développement n°3 puis en travaux au contrat de co-développement n°4 .

Le reste de l'avenue Chateaubriand, soit le tronçon compris entre la rue Louis Laugaa et le carrefour avec les rues Marc Desbats, Gradignan et Cardinal, y compris le passage inférieur sous la voie ferrée, correspond au tronçon central et au tronçon sud dont l'aménagement est programmé en étude au contrat de co-développement n°3 puis en travaux au contrat de co-développement n°4 .

Outre ces programmations complémentaires, il convient de considérer l'ensemble de ces études par tronçon comme une opération unique consistant en l'aménagement de l'axe dans sa totalité.

A ce stade, le tronçon nord a fait l'objet d'une étude de dimensionnement des carrefours sous la forme d'une esquisse réalisée par le cabinet SCE. Les tronçons centraux et sud ont fait l'objet d'une étude préliminaire de voirie réalisée en régie par le Pôle territorial sud. Des principes de régulation des carrefours et des profils en travers type ont été définis et les études techniques sont en cours afin d'arrêter le projet définitif d'aménagement des VRD (Voiries réseaux divers).

Au regard des premiers éléments de chiffrage et coût d'objectifs, le montant total de l'opération est estimé à environ 2 000 000 € TTC et est donc supérieur au seuil réglementaire des 1 900 000 € TTC toutes maîtrises d'ouvrage confondues (Bordeaux Métropole et ville de Pessac).

Il est donc décidé d'ouvrir une concertation portant sur le projet de requalification générale de l'avenue Chateaubriand à Pessac.

## II – Les objectifs du projet de requalification

Les objectifs principaux de la requalification générale des infrastructures VRD de l'avenue Chateaubriand sont les suivants :

- Amélioration du fonctionnement des carrefours principaux nord et sud avec l'avenue Jaurès, la rue Laugaa et les rues Desbats/Gradignan/Cardinal,
- Modération de la vitesse de circulation des véhicules légers et poids lourds en conciliant fluidité de transit, sécurité routière et vitesse commerciale des transports en commun (bus urbain),
- Sécurisation des modes doux piétons cyclistes sur l'ensemble de l'axe,
- Recomposition urbaine de l'avenue et de ses abords afin de marquer la desserte de l'hypercentre et le lien entre centre ville et les quartiers environnants (Cardinal, domaine universitaire),
- Paysagement et embellissement du cadre de vie en transformant ce tube routier en boulevard urbain et en place circulée au contact de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du centre ville.

Les travaux correspondants d'aménagement de l'avenue seront composés de : rénovation voirie réseaux divers (assainissement, fibre optique etc...), rénovation éclairage, enfouissement des réseaux aériens, plantations espaces verts, mobiliers urbains.

## III – Ouverture et modalités de la concertation

Conformément aux articles L.103-2 et R. 103-1 du Code de l'urbanisme, il convient de procéder à l'organisation d'une concertation d'initiative et de responsabilité métropolitaine, permettant de porter à la connaissance des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, les objectifs publics poursuivis et de recueillir leurs remarques et propositions tout au long des études du projet de requalification de voirie.

Cette concertation sera conduite par Bordeaux Métropole. Le plan annexé présente le périmètre de l'étude de requalification de l'avenue Chateaubriand en cours.

Les modalités de concertation retenues sont les suivantes :

- Un dossier technique de concertation sera mis à disposition du public au service urbanisme de la mairie de Pessac situé au Pôle territorial sud et au secrétariat du Pôle territorial sud, aux jours et heures d'ouverture, en vue de recueillir les observations et suggestions éventuelles. Il sera composé à minima d'une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et d'un plan du périmètre de l'étude technique Voirie et Réseaux Divers (VRD) en cours,
- Le dossier de concertation sera également disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole à l'adresse suivante <http://participation.bordeaux-metropole.fr>, afin que les usagers puissent faire part de leurs remarques,
- Une réunion publique à minima sera organisée au cours de l'avancement du projet.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Pessac et au siège de Bordeaux Métropole ainsi que d'une mesure de publicité par voie de presse.

L'ouverture et la clôture de la concertation seront également annoncées par voie de presse, puis le Conseil de Bordeaux Métropole en tirera le bilan par délibération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,  
**VU** les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.103-2 et R. 103-1,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la concertation, processus participatif indispensable à l'adhésion et à l'élaboration du projet par les habitants et tiers concernés, est nécessaire dans le cadre de la réalisation du projet de requalification de l'avenue Chateaubriand.

**DECIDE**

**Article 1 :** d'approuver les objectifs poursuivis par le projet de requalification de l'avenue Chateaubriand à Pessac

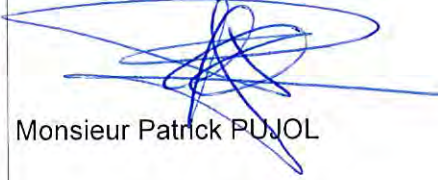
**Article 2 :** d'ouvrir la concertation relative au projet de requalification de l'avenue Chateaubriand à Pessac conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme

**Article 3 :** d'arrêter les modalités de cette concertation telles que décrites dans le rapport de présentation

**Article 4 :** d'autoriser Monsieur le Président à prendre les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation et à en fixer la date de clôture

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 juin 2018

<p>Le Service du Contrôle de la légalité des notes administratives de la Préfecture de La Gironde a déclaré avoir reçu ce document le :</p> <p><b>22 JUIN 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p>  <p>Monsieur Patrick PUJOL</p>
--	--